

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Juin 2019**

**OBJET : Délégation espaces naturels et domaines départementaux.  
Participation de fonctionnement au Parc naturel régional de Camargue  
(PNRC).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer une participation de fonctionnement au Parc naturel régional de Camargue (PNRC), pour un montant total de 286 567 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le projet de convention annexé au rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité  
Mesdames CHABAUD et SAEZ et Monsieur REAULT ne prennent pas  
part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**